

COMPTE RENDU DE REUNION CHAUFFAGE DU 11 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents :

Messieurs BRAT et HASSID (copropriété 1), STAUT (copropriété 2), FREMIT et GERARD (copropriété 3), Madame BESSET et Monsieur LEVY (copropriété 4), COHEN (copropriété 5), Mme LAMBLIN (copropriété 6)
Madame FRANCOIS SIGRAND (AT CITUS), copropriété 4 et 7
Monsieur LELONG (NEXITY) copropriété 1 et 6
Messieurs DUFOUR et PAPIN (BET ECIC)
Messieurs DEVOUARD et DONTENVILLE (FONCIA GOBELINS), copropriété 2, 3 et 5

La proposition de l'état des lieux de sortie d'ECIC est acceptée pour un montant de 2.280 euros HT.

Une présentation du résultat d'appel d'offres est faite par ECIC. Ce dernier répond aux interrogations notamment sur les modalités de la consultation.

Il est demandé de rajouter au contrat deux clauses :

- Formation d'une seconde personne, permettant de remplacer le titulaire, en cas d'absence
- Réduction de l'écart entre la température contractuelle (20° +1/-0) et celle constatée dans certains appartements.
-

Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de réaliser les travaux d'amélioration prescrits (désembouage et équilibrage)

Après discussion, le choix se porte sur la proposition MTI de l'entreprise COFELY (variante) pour une durée de 8 ans. L'union se laisse la possibilité de sortir au bout d'un du P1 en fonction des négociations avec CPCU.

Résultat des votes

Tranche 2 :

Pour : copropriété 1, 6, 5

Contre : copropriété 7,2 (proposition de reconduction d'une année pour mieux étudier le dossier)

Tranche 1 :

Pour : copropriété 3 et 4

Une comparaison des propositions avec le contrat actuel indique une économie d'environ 90.000 euros par an (à consommation constante) sur les 2 tranches.